



## VILLE DE LEVALLOIS

Place de la République  
92300 LEVALLOIS

### AVIS D'APPEL À CONCURRENCE EN VUE DE L'EXPLOITATION POUR UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION DU PAVILLON AMÉRICAIN DU PARC DES CINQ CONTINENTS JACQUES-CHIRAC

<b>Objet</b>	<b>Exploitation pour une activité de restauration du Pavillon américain</b>
<b>Durée</b>	Une convention d'occupation du domaine public, d'une durée initiale d'un an, sera signée entre le commerçant retenu et la Ville de Levallois. Elle pourra être reconduite tacitement pour une période d'un an, dans la limite de deux fois.
<b>Description</b>	La Ville de Levallois ouvre à l'exploitation pour une activité de restauration un emplacement sur son domaine public : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pavillon américain du Parc des Cinq Continents Jacques-Chirac</li></ul>
<b>Jours et horaires autorisés à l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le Pavillon américain (8,30 m<sup>2</sup> correspondant à l'office et 19,00 m<sup>2</sup> correspondant à la terrasse couverte) est accessible tous les jours, du lundi au dimanche, aux horaires définis par l'arrêté municipal portant réglementation des parcs et squares de la Ville de Levallois, exception faite des jours d'intempéries ;</li><li>- Un candidat unique sera retenu pour cet emplacement ;</li><li>- 28,50 m<sup>2</sup> correspondant aux bandes de terrains situées aux abords du Pavillon seront mis à disposition uniquement du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.</li></ul>
<b>Redevance</b>	L'Exploitant est soumis au versement d'une redevance à la Ville de Levallois. Le montant de la redevance mensuel est fixé par délibération du Conseil municipal et ses modalités seront fixées dans la convention.
<b>Critères d'attribution</b>	Le choix de l'exploitant sera effectué au regard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Diversité et qualité des produits, notamment au regard du choix, de la provenance, de l'impact environnemental du circuit d'approvisionnement, des modalités de préparation des denrées et de leur originalité, des prix pratiqués à la vente ;</li><li>• Cohérence de l'offre en lien avec son implantation dans un parc à fréquentation familiale ;</li><li>• Rythme d'exploitation durant l'année, apprécié notamment en termes horaires et journaliers ;</li><li>• Conditions d'exploitation : limitation des impacts environnementaux générés par l'activité, capacité technique du candidat, potentiel impact social ou sociétal, présentation des mobiliers complémentaires extérieurs, capacités d'accueil et d'installation de la clientèle, équipements professionnels ajoutés dans l'office.</li></ul>

<b>Convention d'occupation du domaine public</b>	Une convention pour l'exploitation du Pavillon sera établie après sélection du candidat retenu. Elle définira les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à occuper, à titre privatif et en vue d'une exploitation économique, le site.
<b>Documents</b>	Le dossier comprend les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de l'appel à concurrence,</li> <li>• Projet de convention et ses annexes, à l'exception de la délibération fixant le tarif d'exploitation du Pavillon adoptée en Conseil municipal au mois de juin.</li> </ul>
<b>Renseignements et retrait du dossier</b>	<b>Pôle Relations Entreprises, Commerces et Carrières</b> Monsieur Michaël LEVY <a href="mailto:dev.eco@ville-levallois.fr">dev.eco@ville-levallois.fr</a> Tel : 01.47.15.75.38
<b>Remise des offres</b>	Les offres doivent être remises à l'adresse e-mail ci-dessus, au plus tard le <b>28 avril 2025</b> . Elles doivent être rédigées en français et renseignées de photos ainsi que d'une grille tarifaire engageant le candidat. L'unité monétaire de référence est l'euro. Les candidats doivent renseigner le tableau des ouvertures prévisionnelles sur lesquelles ils s'engageront durant l'année. Les candidats remettent dans leur offre les documents mentionnés aux articles 2.1 et 2.2 du document « <i>Organisation de l'appel à concurrence</i> ». Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
<b>Dépôt</b>	Se référer à l'article 1.3 du document « <i>Organisation de l'appel à concurrence</i> ».
<b>Renseignements complémentaires</b>	Le présent avis d'appel à concurrence peut être contesté dans un délai de deux mois, qui court à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville de Levallois, devant le Tribunal administratif compétent : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2-4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59 <a href="mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr">greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr</a> <a href="http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr">http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr</a>